



LOGONNA-Infos

Décembre 2011

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS - 1, rue Ar Mor - 29460 LOGONNA-DAOULAS
Tél.: 02.98.20.60.98 / fax : 02.98.20.68.59 – mairie.logonnadaoulas@wanadoo.fr / www.logonna-daoulas.fr

N°274



■ RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LOGONNA-DAOULAS DU 19 JANVIER AU 18 FEVRIER 2012.

Suis-je concerné(e) par le recensement cette année ?

Les habitants d'une commune de moins de 10000 habitants sont recensés tous les 5 ans. Le dernier recensement à Logonna-Daoulas a eu lieu en 2006.

Comment l'enquête est-elle réalisée ?

Votre agent viendra chez vous à partir du jeudi 19 janvier. Il vous donnera deux questionnaires : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous. IL vous remettra aussi une notice d'information pour vous guider. Si vous le souhaitez, votre agent recenseur peut vous aider à compléter vos questionnaires. Une fois remplis, vous n'avez plus qu'à les lui remettre.

Jusqu'à quand puis-je remettre mes questionnaires ?

Vous avez jusqu'au samedi 18 février.

Que se passe-t-il si je suis souvent absent(e) ?

- vous pouvez confier vos questionnaires, remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur,
- vous pouvez les retourner directement à votre mairie ou à la Direction Régionale de l'Insee.

A quoi sert le recensement ?

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il apporte aussi des informations comme leur âge, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions et le nombre de logements ...

Ses résultats aident, par exemple, à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs, comme les écoles ou les hôpitaux. Ils aident aussi les professionnels à mieux connaître les caractéristiques des logements, les entreprises à mieux estimer les disponibilités de main-d'œuvre. Ils sont également très utiles pour les associations pour répondre aux mieux aux besoins de la population.

Le recensement respecte-t-il ma vie privée ?

Le recensement de la population est une opération entièrement sécurisée. D'abord, il respecte les procédures de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Ensuite, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est le seul organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Il est donc impossible que vos informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal. Enfin, toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes.

Comment puis-je reconnaître mon agent recenseur ?

Votre agent a toujours avec lui sa carte tricolore avec sa photo, signée par le Maire. Cela prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

Pourquoi ma réponse est-elle importante ?

Que vous habitiez un immeuble, une maison individuelle, une résidence universitaire, une caserne militaire, une caravane ... ou que vous n'ayez pas de logement, vous êtes concerné par le recensement. C'est parce que chacun remplira et renverra ses questionnaires dans les temps que nous aurons des résultats de qualité, utiles à tous.

Participer au recensement de la population, c'est aussi une obligation, aux termes de la loi. Mais avant tout, c'est un acte civique.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre Mairie ou consulter www.lerecensement-et-moi.fr

Pour effectuer ce recensement, la Mairie de Logonna-Daoulas recrute quatre agents recenseurs. Ces agents devront être disponibles début janvier jusqu'au samedi 18 février 2012. Les candidatures sont à adresser à :

**Madame le Maire – 1, rue Ar Mor – 29460
LOGONNA-DAOULAS**

EMPRUNT POUR LE BUDGET 2011 :

Monique SALAÜN-LE BAUT, Adjointe aux Finances, présente au Conseil l'étude concernant la capacité d'emprunt de la Commune.

Il est prévu d'emprunter 2 100 000 € entre 2011 et 2013 (400 000 € sur le Budget 2011, 1 200 000 € en 2012 et 500 000 € en 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour (4 absents sans procuration), l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMB et décide en conséquence d'autoriser le Maire à réaliser un emprunt auprès du CMB.

REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME : MISE EN PLACE DE LA TAXE DE L'AMENAGEMENT

Madame le maire indique que, pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplace la taxe locale d'équipement (TLE). Cette nouvelle participation pour aménagement sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est également destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR) ou la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La TLE a été instituée sur la Commune au taux de 2%.

Il est proposé de maintenir ce taux appliqué actuellement à la TLE.

Des exonérations sont possibles. Elles peuvent notamment concerner les logements sociaux. Françoise PERON précise que la Commune a exonéré les différentes opérations menées par les organismes HLM de TLE. Il est proposé de maintenir cette exonération.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, par 15 voix pour décide :

-d'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal ;

-d'exonérer totalement en application du Code de l'Urbanisme, les locaux d'habitation construits par un organisme HLM.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Toutefois, le taux et les exonérations éventuelles pourront être modifiés annuellement.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

TELETRANSMISSION DES ACTES VERS LA PREFECTURE : CONVENTION COMMUNE / CCPLD POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE « GROUPEMENT DE COMMANDES LOGICIEL »

L'article 139 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par voie électronique au Représentant de l'Etat.

La CCPLD propose d'organiser un groupement de commande pour l'acquisition d'un logiciel permettant la télétransmission des actes administratifs. La CCPLD a approuvé le principe de ce groupement de commande et il est proposé aux communes d'y adhérer par convention. Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour décide :

-l'adhésion au groupement de commande organisé par la CCPLD pour l'acquisition d'un logiciel ACTES ;

-autorise le Maire à signer la convention liant la Commune de LOGONNA-DAOULAS à la CCPLD dans le cadre de ce dossier.

NUMERISATION DES RESEAUX HUMIDES : CONVENTION COMMUNE / CCPLD

La CCPLD participe à un groupement de commandes relatif à la numérisation des réseaux d'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales. Dans ce cadre, la Commune de LOGONNA souhaite faire numériser les plans de ses réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EPL). La numérisation du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) a déjà été effectuée, avant la création de ce groupement de commandes.

La convention proposée a pour but de définir les modalités de répartition des frais. La CCPLD prendra en charge le coût de la procédure de marché public. La Commune prendra en charge le coût des prestations qu'elle a demandées. Une procédure de vérification de la qualité du travail de numérisation est prévue. Chaque commune versera à la CCPLD la somme due pour les prestations qui la concernent.

Le coût total pour la Commune de LOGONNA s'élève à **585,30 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, approuve.

LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : RENOUVELLEMENT DU BAIL DU LOCAL SITUÉ PLACE SAINT-MONNA

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour :

- autorise le Maire à signer le renouvellement du bail précaire, à compter du 1^{er} novembre 2011, dans les conditions de révision du montant du loyer décrites dans le bail (index du coût de la construction), avec la Société MEDPHONE, pour le local (30 m²) situé Place Saint-Monna.

PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION FIXANT LES CONDITIONS D'OCTROI DE CONGES EXCEPTIONNELS

L'article 59 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise qu'il appartient aux Collectivités Territoriales de définir la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas dans le calcul des congés annuels (congés exceptionnels).

Françoise PERON rappelle au Conseil les modalités applicables au Personnel Communal résultant de la délibération du 20 avril 1990. Il y a lieu d'actualiser ce texte, sans en changer le contenu, pour tenir compte des

évolutions législatives intervenues depuis lors (instauration d'un congé de paternité de droit, création du PACS).

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, confirme les modalités d'octroi des autorisations d'absence pour événement familial.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) : PRINCIPE DE LA CREATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR INTERCOMMUNAL « ENFANCE JEUNESSE »

Françoise PERON et Monique SALAÛN-LE BAUT rappellent au Conseil que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre les Communes partenaires et la CAF donne lieu à une renégociation tous les 4 ans. On entre en phase de renouvellement pour la période 2011-2014.. Le coût annuel d'un poste de coordonnateur s'élève à environ 40 000 €. Resterait à la charge de l'intercommunalité une somme évaluée à 24 150 €. En effet, le Conseil Général du Finistère a décidé de participer à la rémunération des coordonnateurs « enfance jeunesse » à hauteur de 7 650 € / an. Une subvention de la CAF est également attendue.

La participation annuelle de la Commune de LOGONNA s'élèverait à **2 868,33 €** pour 2012. Plusieurs communes se sont déjà prononcées favorablement à une participation financière au poste de coordonnateur.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour, approuve le principe de la participation financière à la charge du poste de coordonnateur « Enfance – Jeunesse » telle que présentée dans le plan de financement prévisionnel.

IMPLANTATION D'UN CANDELABRE EN PROPRIETE PRIVEE ROUTE DE RULIVER: CONVENTION COMMUNE / RIVERAIN

Henri KEROUEDAN, Adjoint aux Travaux, présente le contexte du projet de convention. Dans le cadre du programme d'effacement des réseaux route de Ruliver, il y a lieu de mettre en place les nouveaux candélabres. En face du 16 route de Ruliver, le point d'implantation le plus pertinent se situe à l'intérieur du chemin privé appartenant à un riverain.

Le riverain ayant accepté les termes de cette convention, son approbation est soumise au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, approuve la Convention proposée et autorise le Maire à la signer.

DELIBERATIONS FISCALES : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 30 AOÛT 2011

Toutes les Communes du Pays de Landerneau-Daoulas ont été amenées à réexaminer leur politique fiscale (abattements et exonérations facultatifs relevant de la décision du Conseil Municipal). Il s'agit d'harmoniser les lignes de conduite de chacun, dans le contexte de la réforme de la fiscalité locale qui transfère la part de taxe d'habitation des départements aux communautés de communes.

Il existait une exonération pour une durée de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles. En 2009, cette exonération a engendré une diminution de produits d'un montant de 10241 €. Il est proposé au Conseil de supprimer cette exonération.

Il est proposé de supprimer l'exonération définie ci-dessus pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour :
-décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur de toutes les constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversion de bâtiments en logements, achevés à compter du 1^{er} janvier 1992.

-charge le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat.

Cette décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS

Recensement :

L'INSEE a programmé le recensement de la population de LOGONNA, du 19 janvier au 18 février 2012. 4 agents recenseurs seront recrutés pour mener à bien cette mission.

COMMUNIQUÉS DE MAIRIE

■ HORAIRES MAIRIE

Lundi : 13h00 – 17h30

Du mardi au vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h00 – 17h30

Samedi : 8h00 – 12h00

■ NUMÉROS UTILES

☎ MEDECIN : Dr. BRIANT 02.98.20.70.14

☎ MEDECIN DE GARDE OU D'URGENCE : 15

☎ INFIRMIERS :

LE DEM/BOCQUET : 02.98.20.62.13 / 06.07.87.23.77.

LAFOSSÉ : 02.98.20.60.62 / 06.09.27.91.70/

☎ KINESITHERAPEUTE :

Karine LE COZ : 02.98.20.70.20

☎ PHARMACIE DE GARDE : 32.37

☎ DENTISTE DE GARDE : 02.98.90.55.77

☎ GENDARMERIE : 17

☎ POMPIERS LE FAOU : 18

☎ CROSS CORSEN (sauvetage en mer) : 112 ou VHF canal 16

Communiqué du SAMU : pour faciliter la localisation d'une intervention par hélicoptère, il est recommandé d'étendre un drap blanc à proximité du domicile du malade.

■ URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES			
AUFFRET Michel	8, route de Ruliver	Piscine	26/10
LE BRAS Gilles	Cosquérou	Division de terrain	29/10
Marie-Noëlle HUYNH	Kernisi	Division de terrain	29/10
PENNEC Stéphane	5, résidence Ar Stivell	Fenêtres de toit	05/11
CRUL Philippe	Le Stang	Clôture + abri-jardin	09/11

■ ETAT-CIVIL

NAISSANCES
- Albane HIRRIEN-LE GOFF, domiciliée 7, résidence Ar Voz, née le 7 novembre 2011 à Landerneau. - Enzo GUIGNARD, domicilié 33, rue de Kerliver, né le 17 novembre 2011 à Brest.
MARIAGE
- Albert PIRIOU et Armelle QUEGUINER, domiciliés 24, route de l'Argoat, mariés le 29 octobre 2011.
DECES
- Pierre ROLLAND, 82 ans, domicilié à Pennara, décédé le 18 novembre 2011 à Landerneau. - François Nicolas EMZIVAT, 76 ans, décédé le 26 octobre 2011 à Brest, domicilié à Brest et résidant à Rungléo à Logonna. François Nicolas était le Président des Anciens Combattants de la commune.

■ LE REPAS DES ANCIENS s'est déroulé le 6 novembre dernier.

96 personnes se sont retrouvées au restaurant « La grignotière ». (Jean Le Moigne, doyen de la commune et son épouse, entourés de F. Dautreme, T. Dourmap et F. Péron. Crédit photo Le Télégramme)



■ **HOMMAGE AU CAPITAINE DORLEANS** : A l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 Novembre une plaque a été inaugurée en l'honneur du capitaine médecin Éric Dorléans, mort en service à Sarajevo en juillet 1995. La cérémonie s'est déroulée en présence de son épouse, Isabelle, de ses filles, de Françoise Péron, et de nombreux Logonnais.



Éric Dorléans, né en 1962 à Lyon, avait épousé Isabelle Kermarrec de Logonna-Daoulas. Il était affecté au 1^{er} RICM, lorsqu'il fut tué à Sarajevo, en juillet 1995. Un détachement de ce régiment s'était déplacé de Poitiers, pour rendre les honneurs lors de l'inauguration de la plaque commémorative sur le monument aux morts. (Crédit photo Le Télégramme)

■ LISTES ELECTORALES

Pour figurer sur les listes électorales 2012, l'inscription s'effectue en Mairie jusqu'au 31 décembre 2011. Se munir d'une pièce d'identité.

Les jeunes atteignant 18 ans avant le 1^{er} mars 2012 sont automatiquement inscrits. Les jeunes n'ayant pas reçu d'avis d'inscription sont invités à se faire connaître en Mairie.

■ ILLUMINATIONS DE NOËL

: la Municipalité rappelle son engagement sur les économies d'énergie en limitant la durée d'éclairage des illuminations de Noël. Il est demandé aux Logonnais de continuer à s'associer à cette démarche : nul besoin de laisser les décorations allumées toute la nuit.

■ STOP PUB

: chaque année, 850 000 tonnes de courriers non adressés sont distribués dans les boîtes aux lettres ce qui correspond en moyenne à 31 kg par foyer. Des étiquettes STOP PUB (plastifiées) signalent le souhait de ne pas recevoir les imprimés non adressés tout en recevant le courrier de sa collectivité. Vous pouvez vous procurer ces auto-collants à l'accueil de la Mairie.

■ RECRUTEMENT :

La commune recherche un agent technique polyvalent.

- Travaux de maintenance sur les bâtiments communaux, les installations d'eau et d'assainissement

- Participation aux services d'astreintes

Compétences souhaitées :

- Connaissance des métiers du bâtiment, de la plomberie

- Habilitation électrique appréciée

- Permis B/C/E exigés.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2012. Les candidatures sont à adresser en Mairie avant le 7 décembre 2011.

■ AQUALORN : TARIFS SOCIAUX

(1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012). Vous pouvez peut-être bénéficier d'un tarif préférentiel pour accéder à la piscine. Munissez-vous de votre avis d'imposition sur revenu 2010 et adressez-vous à l'accueil de la Mairie de Logonna-Daoulas. Si vous remplissez les conditions, la Communauté vous remboursera une somme forfaitaire après paiement du titre d'entrée à Aqualorn.



ABONNEMENTS CONCERNES

	Prix carte	Remb. par la CCPLD
Carte 10 leçons enfant	72,00€	15,00€
Carte 15 leçons enfant	108,00€	22,50€
Carte 10 entrées enfant	33,00€	8,00€
Carte 10 entrées adulte	42,00€	8,00€

A NOTER : le complexe de loisirs aquatiques communautaire AQUALORN sera en fermeture technique du jeudi 15 décembre au dimanche 25 décembre 2011 (inclus). Réouverture en horaires « vacances scolaires » : lundi 26 décembre 2011.

Reprise des horaires « période scolaire » : le mardi 3 janvier 2012.



■ INITIATIVE LOCALE : Tous en vélo le dimanche **11 décembre** pour aller au marché de Daoulas ! Faites l'expérience de vous déplacer "sans voiture", mais à pied, à cheval ou en vélo ... Venez nombreux. Rendez vous sur le marché autour d'un point café/discussions.

Le collectif KILT (Kernevodenn Initiatives Locales de Transition) propose de prendre cette habitude le deuxième dimanche du mois. C'est un moyen simple pour apprendre à diminuer l'utilisation du pétrole. Ce sera aussi l'occasion de discuter pour proposer des solutions pour des transports différents ...

Contact : transports@kernevodenn-en-transition.infini.fr

LA PAGE DES ECOLIERS

■ SORTIE A MENEZ-MEUR ET AU MUSEE DU LOUP



Cette année, les classes de maternelle étudient les contes du patrimoine. Les élèves ont travaillé sur le loup avec « Le petit chaperon rouge », « Le loup et les sept chevreaux » ...

Suite à ces activités, les classes se sont rendues au Musée du loup où des animations leur ont été proposées, puis ont passé l'après-midi au Parc de Menez-Meur

■ Changement d'adresse :

Christian Lafosse, infirmier, vous fait part du transfert de son cabinet. A compter du 1^{er} décembre, il sera situé au 3, rue Ar Mor, centre bourg de Logonna-Daoulas.

02 98 20 60 62

■ COMMUNIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE :



Les Parcs Naturels Régionaux de France réfléchissent à leur avenir afin d'aboutir à un texte d'orientation stratégique qui posera leurs ambitions pour anticiper les grands enjeux de société et les grandes évolutions de leurs territoires. Après avoir recueilli l'avis des partenaires, des techniciens, des maires et des élus, le PNRA souhaite désormais consulter les habitants. A cet effet, un questionnaire a été mis en ligne sur le site du Parc. Chacun est invité à donner son sentiment sur les missions prioritaires des Parcs, celles qui sont à développer ou à faire part de ses suggestions. Le Parc synthétisera l'ensemble des réflexions pour les faire remonter au niveau national. La synthèse sera également diffusée sur le site.

www.pnr-armorique



MENU CANTINE

JOYEUX NOËL

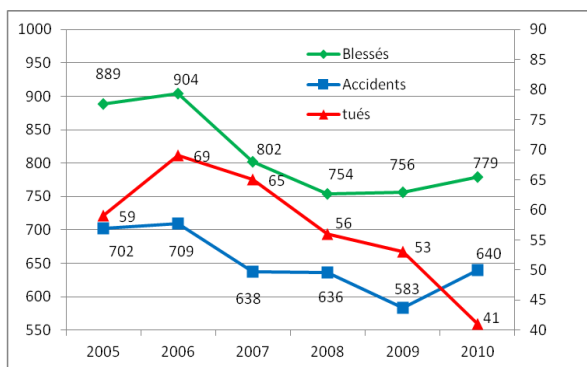
		Judi 1/12	Vendredi 2/12
		Salade d'agrumes Couscous maison Yaourt aromatisé bio Pain bio	Potage vermicelles Lieu à l'américaine Pdt vapeur Tomme Noire/Orange bio
Lundi 5/12	Mardi 6/12	Judi 8/12	Vendredi 9/12
Râpé de légumes anciens Omelette à la tomate Ebly au petits légumes Yaourt / Pomme	Potage de légumes bio Roastbeef / Pdt sautées Mimolette / Salade de fruits	Crème de carottes bio Sauté de canard Pdt frites ou au four Brie / Poire	Salade Arlequin Saumon sauce citron Pdt sautées / courgettes Crème Catalane
Lundi 12/12	Mardi 13/12	Judi 15/12	Vendredi 16/12
Crème de champignons Boulettes d'agneau au curry Riz blanc bio Petit Nova / Pomme	St Jacques à la bretonne Filet mignon de porc Pdt paillason Clémentine / Glace / Chocolat	Potage de légumes Sauté de bœuf aux carottes Pdt vapeur Comté / Clémentine Pain bio	Carottes râpées et pomme bio Raviolis au gratin Fromage blanc sucré Compote

SECURITE ROUTIERE

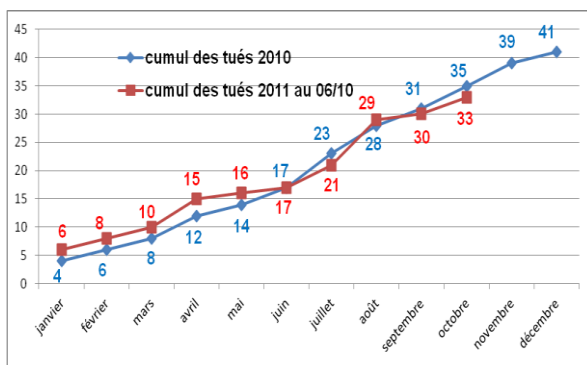
Le 21 novembre le Préfet du Finistère a réuni en Assemblée Générale à Châteauneuf du Faou, les élus référents sécurité routière.

Sur les 283 communes que compte notre département, 263 ont désigné un référent (Henri Kérouédan pour Logonna-Daoulas).

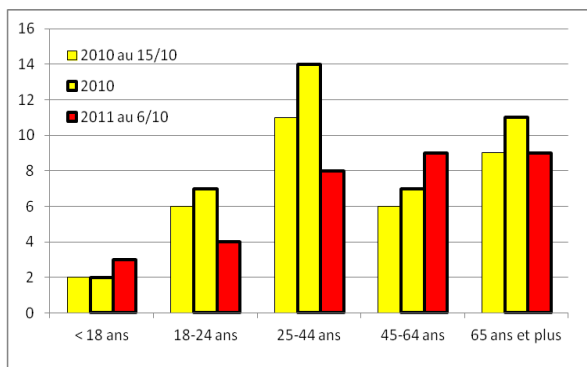
Le préfet a tout d'abord rappelé les chiffres de l'accidentalité :



Evolution depuis 2005



Variation du nombre de morts par rapport à 2010



Variation du nombre de morts en fonction de l'âge

L'étude des statistiques permet de mettre en évidence les points sur lesquels doivent porter les efforts pour la formation et les campagnes d'information. Ainsi le dernier graphique ci-dessus montre que la tranche « 65 ans et plus » a autant besoin d'attention que la tranche « 18-24 ans », contrairement aux idées reçues.

L'alcool au volant reste un risque majeur. Les chiffres pour 2011 sont en augmentation :

	% dans les accidents mortels en 2010	% dans les accidents mortels en 2011
ALCOOL	37	43
VITESSE	29	27
JEUNES	19,5	21
2 R. M.	25	27
SENIORS	27	27

Lors de cette Assemblée Générale, les nouveautés du code de la route ont été évoquées :

- Celles déjà en vigueur (décret du 12/11/2010) :
 - 7 heures de formation pour les titulaires du permis B pour conduire une 125 cm³,
 - La notion de piéton prioritaire,
 - Tourne à droite autorisé au feu rouge pour les cyclistes,

-Double-sens cyclable généralisé dans les zones 30 (décret du 30 juillet 2008),	
- Zone de rencontre : ouverte à tous les modes de transport, priorité, double-sens cyclable généralisé, vitesse maximum 20 km/h.	

- Au 1^{er} janvier 2012 :
 - Contrôle technique des 2RM de - de 50 cm³,
 - Stationnement : nouvelles zones bleues, (arrêté du 19 octobre 2007).



Modèle européen avec heure d'arrivée



- Textes à venir :
 - Mise en place d'un modèle unique de permis européen et obligation pour les établissements fermant entre 2h et 7h de s'équiper d'un dispositif de dépistage de l'imprégnation alcoolique.

SECURITE ROUTIERE A LOGONNA DAOULAS

En 2011 à Logonna Daoulas des améliorations ont été apportées pour améliorer la sécurité routière. Ces améliorations ont été parfois demandées par les usagers ou les riverains ; quand cela a été nécessaire des réunions publiques ont été organisées. De nouveaux aménagements seront réalisés dans les semaines et les mois à venir.

GORREQUER :

- Mise en place de panneaux « GORREQUER Commune de LOGONNA DAOULAS » pour marquer le caractère de zone urbanisée et réduire la vitesse à 50 km /h,
- Sécurisation de la voie par la mise en place de 3 panneaux STOP.

KERJEAN / KERLIVER :

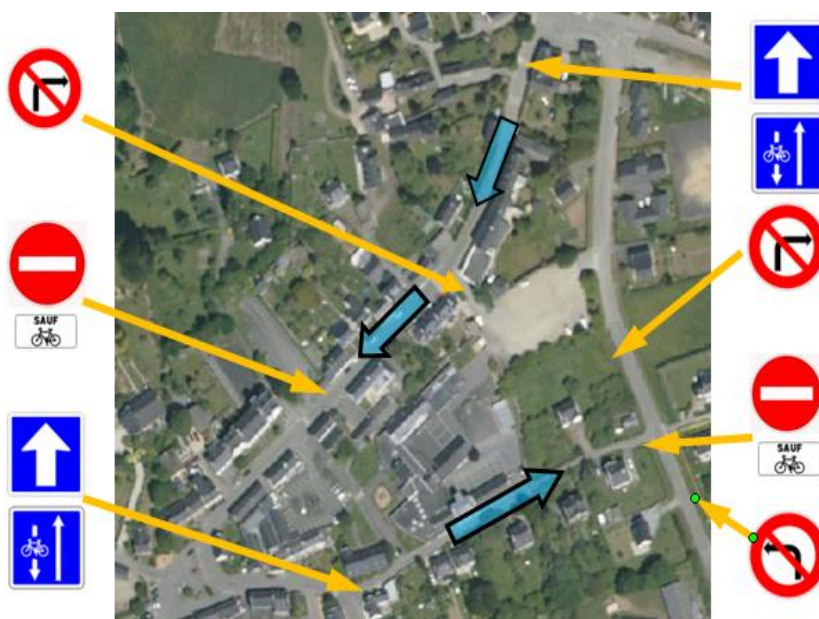
- A la demande des riverains et suite à une réunion publique, remplacement des panneaux existants par 3 panneaux STOP.

LE BOURG :

Il y a une forte demande pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes dans le bourg, en particulier aux heures des entrées et sorties de l'école. Un nouveau plan de circulation, (mise en place de sens uniques) répondant à cette attente, va être mis en œuvre dans les jours à venir :

- Rue Armor, de la route du Menhir au Ty U,
- Rue des Ecoles.

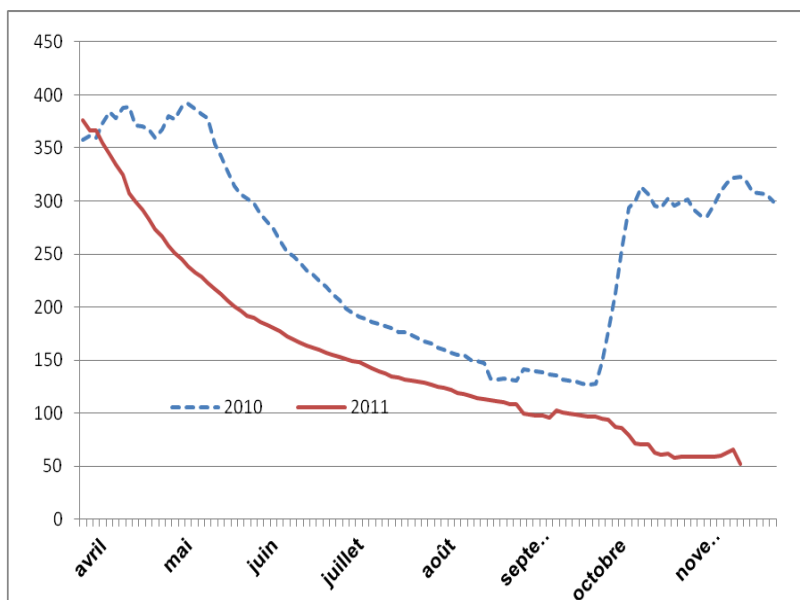
Après quelques mois d'expérimentation et après avis des usagers, ce plan de circulation pourrait être revu.



CAMEN :

Un projet d'aménagement de la route du Menhir et du secteur de Camen a été réalisé par le bureau A3Paysage et discuté en réunion publique en présence de l'architecte. Une nouvelle version du projet est en cours d'évaluation, la réalisation est programmée pour le 1^{er} semestre 2012.

SERVICE DE L'EAU



Depuis quelques mois les niveaux des réserves d'eau sont en constante baisse dans le département, la presse régionale en fait régulièrement état. Logonna-Daoulas n'échappe pas au phénomène, les courbes montrent les niveaux en 2010 et en 2011 au forage de Porsguenou. Il apparaît que les pluies récentes n'ont pas eu l'effet escompté et qu'il faut rester vigilant.

L'arrêté préfectoral n° 2011/1324 du 26/09/2011 limite toujours les usages de l'eau aux besoins domestiques et à caractère économique. Sont interdits, en particulier le lavage des véhicules et des bateaux de plaisance.



■ LA PAROISSE

MESES DE DECEMBRE

Les samedis à Daoulas à 18h00

Les dimanches à 10h30

4/12	Irvillac
11/12	L'Hôpital-Camfrout
18/12	Logonna-Daoulas
24/12	19h30 – Veillée de Noël à Irvillac
25/12	Saint-Urbain

LE COIN DES ASSOCIATIONS

A LOGONNA-DAOULAS

■ ASAMBLES



■ Graines de Mots, (langue française) :

Jeu de 15 décembre à 20h, puis le 3^{ème} jeudi de chaque mois, salle des Anciens.

M. Chol : 06 37 48 25 69 / kermarcie@yahoo.fr

■ Atelier photo : Vendredis 2, 9 et 16 décembre à 18h, salle des Anciens.

F. Delaplace : 02 98 20 70 25

■ Atelier peinture : 2 formules possibles :

- En journée, les vendredis 2, 9 et 16 décembre à 14h, salle des Anciens

- En soirée, les mardis 6 et 13 décembre à 18h, salle des Anciens. C. Salaün : 06 08 66 70 65

■ GENEALOGIE : samedi 3 décembre à 10h, salle des Anciens, une réunion animée par Marie-Françoise Le Bris du Centre Généalogique du Finistère.

■ VISITE D'ENTREPRISE : « La canopée » à Plougastel-Daoulas : vendredi 9 décembre à 14h30 : Visite guidée et commentée de cette entreprise qui cultive des orchidées sous serre : large éventail d'orchidées hybrides offrant des floraisons spectaculaires et de longue durée ; découverte de la mythique orchidée Disa originaire d'Afrique.

Tarif : 4€ / gratuit pour les adhérents

Rendez-vous à 14h sur le parking de Ty U (prévoir une participation financière si co-voiturage).

asambles.logonna@gmail.com

JP Verhaeghe : 02 98 20 64 55

Pour une diffusion dans le bulletin, transmettez vos annonces avant le 25 de chaque mois : cath.info2@orange.fr

■ CLUB CULTURE ET LOISIRS

1/12	14h/16h : tricot
2/12	9h/12h : vitrines 14h/16h : cartonnage
6/12	14h/16h : brico-déco : décorations de Noël, déco de table, cartes de vœux, boules Jeux de société Réunion de bureau
7/12	9h/12h : couture 14h/17h : patchwork
8/12	14h/16h : tricot
9/12	Journée peinture sur bois
13/12	Buffet de Noël
14/12	9h/12h : couture 14h/17h : patchwork
15/12	14h/16h : tricot
16/12	Journée peinture sur soie

Buffet de Noël : chacune apporte un plat au choix, salé ou sucré. S'inscrire au club.

Reprise des activités mardi 3 janvier 2012.

■ ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ASSEMBLEE GENERALE se tiendra **dimanche 11 décembre à 10h** en salle polyvalente. A l'ordre du jour :

- Hommage à Nicolas Emzivat et aux adhérents disparus en 2011,

- Paiement des cotisations : 8€ et 4€ pour les veuves,

- Abonnement au journal de l'UFAC : 5,50€

- Bilan de l'année écoulée,

- Renouvellement du bureau suite au décès de notre Président d'association. Nous recherchons des volontaires pour entrer dans le Bureau,

- Vos questions sont à poser aux membres du Bureau.

Nous comptons sur votre présence et votre soutien afin de poursuivre l'œuvre de Nicolas Emzivat et de ces prédécesseurs. Un pot de l'amitié clôturera cette assemblée.

■ L'ASSOCIATION DES OFFICIERS MARINIERS

organise son REPAS DE FIN D'ANNEE au restaurant "La Grignotière" **dimanche 18 décembre** à 12h. Le repas sera précédé d'une petite réunion d'information à 11h. Inscriptions avant le 10 décembre.

C. BILLIAUX : 02 98 20 10 12

CRIS.BILL-PALM@LIVE.FR

Les officiers mariniers ou sympathisants désirant adhérer à l'AOM et s'inscrire au repas, sont cordialement invités à me contacter



■ **LE P'TIT CINÉ :** Environ un mercredi par mois, les bénévoles de l'association « P'tit Ciné » accompagnent les enfants au cinéma l'Image à Plougastel-Daoulas. Pour connaître le programme du mois, vous pouvez consulter les actualités du site internet de la commune, ou contacter : **P. GUEDES : 02 98 20 68 22**

pascale.denniel-guedes@orange.fr
www.logonna-daoulas.fr

LE 7 DECEMBRE A 14H15 :

« Le chat Potté » 3D

Tarif : transport + cinéma + adhésion : 6€

■ **BIBLIOTHEQUE :** Pour fêter Noël, l'équipe a décidé de faire des achats pour les enfants et les adolescents. Un large choix de romans, albums, bande-dessinées a été mis en rayon.

Bibliothèque Municipale – 9, rue Ar Mor -
02 98 20 70 08 ou 02 98 20 66 29

ET AILLEURS ...

■ **SECOURS CATHOLIQUE :** Les "rencontres-amitié" proposées par les bénévoles du Secours Catholique ont repris depuis septembre. Chaque 2ème mardi du mois, de 14h à 16h30, jeux de société suivis d'un goûter. Salle Kéromnès, route du Stade à Daoulas. Ces après-midi sont ouvertes à tous. **Prochaine rencontre, le mardi 13 décembre. Contact : 02 98 20 03 10**

■ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Une grande BRADERIE déstockage locale aura lieu **samedi 10 décembre de 9h à 17h** au local rue de la Gare à Daoulas. (renouvelée les 2ème samedi de chaque mois). **Contact : 02 98 25 92 20**

Un repas « COUSCOUS SOLIDAIRE » sera organisé **dimanche midi 11 décembre**. Venez nombreux au repas préparé par le restaurant « Marmite et Cie » d'Hanvec pour que Noël soit une fête pour tous ! Apportez un jouet d'une valeur minimale de 10€ qui sera offert aux enfants des familles aidées par le Secours Populaire.

Inscriptions au 02 29 62 91 86

■ **EXPOSITION DE PEINTURE :** L'artiste Michel-Astier NOËL expose ses œuvres au Moulin du Pont à Daoulas (Ecomusée de la Meunerie) du 1er au 18 décembre 2011. Du lundi au vendredi de 10h à 12h, sur rdv ou groupes de 14h à 18h30. Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30. Dimanche de 10h à 13h et de 15h à 18h.

noelartistepeintre@hotmail.com – 06 85 40 35 65

LES PETITES ANNONCES

➔ Vends **BATEAU CAPELLAN** (en très bon état) avec moteur HONDA 5 CV-4 temps, annexe, matériel de sécurité et voiles : 3500 €. **Filet de pêche TREMAIL** de 25 mètres neuf : 60 € (acheté neuf 100 €). **Ancre de bateau** galvanisée de 10 kg : 20 euros : **02-98-20-69-66 (HR) / 06-24-63-32-83**

➔ Vends **4X4 LandRover** diesel (très bon état), pneus neufs, révision et contrôle techniques ok, 74500 kms : **06 66 86 39 83**

➔ Egaré à Logonna un **châle** fond noir, laine et acrylique, bordé de franges avec au centre des motifs cashmere. Ancien mais valeur affective. Merci de le déposer à la Mairie.

➔ Vends **guitare acoustique** LAG Tramontane T400D Dreadnought neuve : 350€ - robot Kenwood Smoothie Cocktail SB327 2 l. neuf : 60 €. **02 98 20 66 80**

➔ Perdu **chaton** âgé de 8 mois, marron et blanc, castré. Secteur route de St Jean, Prat an Dour, le Stang. : **02 98 20 65 33**

➔ Loue à l'Hôpital-Cft (Troaon) T2 très ensoleillé, terrasse, jardin, vue sur mer. Libre le 15/12/11.

02 98 20 04 70 / 06 98 31 76 38

Emploi

➔ **L'association « Relais-Travail »** est à votre disposition pour de nouveaux services aux entreprises, collectivités et particuliers :

Entretien espaces verts, ménage, repassage, peinture, tapisserie, bricolage, manutention, entretien de volets, portails, barrières avec décapage et peinture, entretien annuel de pierres tombales, déménagements, débarras de caves et d'encombrants ...

1, bis rue Gaston de l'Hôpital – Landerneau

02 98 21 70 44 /relais.travail29.com

Services

➔ Professeur de batterie, diplômé de conservatoire en percussions afro-cubaines et orientales, donne des cours particuliers de batterie, percussions et de cajon (musiques actuelles, rock, funk, reggae, jazz, latin-jazz). 20€/heure

06 31 10 55 65

AGENDA DU MOIS

■ **3 décembre : Réunion généalogie – Asambles**

■ **7 décembre : “Le chat potté” – Le p'tit Ciné**

■ **9 décembre : visite d'entreprise - Asambles**